



# Politiques, règles et procédures

**Programmation sportive**  
Défi sportif AlterGo 2019



**DÉFI SPORTIF**  
**ALTERGO**

# PAIEMENT

---

Le tarif régulier pour les inscriptions est en vigueur jusqu'à la date limite d'inscription, soit le 12 mars 2019. Le paiement doit être effectué au plus tard 2 semaines après la date limite (22 mars 2019). Par la suite, des frais de retard seront imposés.

Tout paiement doit être reçu par le Défi sportif AlterGo avant la date de la compétition du participant. Dans le cas contraire, le participant se verra refusé l'accès à la compétition.

Note : Les frais d'inscription sont en dollars canadiens. Les paiements doivent être effectués en devises canadiennes. Un frais administratif de 35\$ sera facturé pour tout remboursement dû à une erreur de devises de la part des participants.

## **Moyen de paiements acceptés**

- Paiement par dépôt direct
- Transfert bancaire (pour les compétitions internationales)
- Carte de crédit (VISA) (pour les factures de 250\$ et moins)
- Chèque

## **Taxes et services**

Les taxes et services sont inclus dans les frais d'inscription, selon les lois et règlements en vigueur au Québec (taxes fédérales, provinciales et municipales : et cela lorsqu'elles sont applicables).

## **Chèques sans provision**

Des frais de 20 \$ seront facturés pour tout chèque sans provision.

## **Frais de retard**

Des frais de retard seront imposés pour une inscription après la date limite (12 mars 2019), ainsi que pour un paiement qui est reçu après le 22 mars 2019, tel qu'inscrit sur l'invitation d'inscription.

Un montant équivalent à 50% des frais d'inscription sera ajouté pour tout paiement non reçu une semaine avant le début de l'événement 19 avril 2019).

## ANNULATION PAR LE PARTICIPANT

---

Un individu qui se voit dans l'obligation d'annuler sa participation au Défi sportif AlterGo doit en aviser le coordonnateur à la programmation sportive par écrit.

### **Frais pour annulation :**

- Annulation par écrit 30 jours avant le début de l'événement (29 mars 2019) : la totalité des frais sera remboursée – notez toutefois que pour tout paiement effectué par transfert bancaire international, un frais de 35\$ sera déduit du remboursement;
- Annulation par écrit moins de 30 jours avant le début de l'événement : des frais d'administration équivalant à 25 % du montant total de la facture seront dus;
- Annulation par écrit 7 jours avant le début de l'événement (19 avril 2019) : aucun remboursement ne sera accordé.

### **Méthode de remboursement :**

Veillez noter que les remboursements seront effectués seulement après la fin de l'événement, et ce, au plus tard 60 jours suivant celui-ci.

Tout remboursement sera effectué de la même méthode que le paiement reçu (ex. remboursement par chèque si paiement par chèque).

## ANNULATION PAR LE DÉFI SPORTIF ALTERGO

---

Le Défi sportif AlterGo remboursera la totalité des frais au participant dans l'un des 2 cas suivants :

- Annulation d'une compétition ou d'une catégorie par l'organisation;
- Changement majeur à l'horaire des compétitions ou aux services aux athlètes contraignant une équipe ou un athlète à annuler son inscription.

## PERMIS DE VOYAGE

---

Le Défi sportif AlterGo fournit des lettres d'invitation pour les demandes de visa, sur demande.

Tout participant qui réserve un forfait avec le Défi sportif AlterGo et qui est toujours en attente de son visa un mois avant le début de l'événement (29 mars 2019) devra effectuer un dépôt du montant de 25% du total de sa facture afin de conserver la réservation des chambres d'hôtel. Dans l'éventualité où le dépôt n'est pas effectué, la réservation à l'hôtel sera annulée et le Défi sportif AlterGo ne pourra garantir la disponibilité lors de l'évènement. En cas de non-obtention du visa, le dépôt ne sera pas remboursé.

L'organisation du Défi sportif AlterGo se réserve le droit de facturer des frais administratifs pour l'émission de lettre d'invitation à des fins de demandes de visa par les pays.

Les frais sont les suivants :

- 50\$ CAD : Sport individuel
- 100\$ CAD : Sport d'équipe

Les frais doivent être payés et reçus par le Défi sportif AlterGo AVANT que la lettre ne soit émise.

Les paiements peuvent se faire par dépôt direct ou transfert bancaire.

Les frais administratifs payés pour l'émission de la lettre seront déduits à 100% du frais d'inscription des athlètes concernés.

Dans le cas où la demande de visa serait refusée, les frais administratifs payés pourront être remboursés sur présentation d'une preuve de refus de visa.

## SERVICES MÉDICAUX

---

Une équipe de premiers soins est disponible pour répondre aux situations d'urgence durant le Défi sportif AlterGo. Tous autres frais liés à des soins ou besoins médicaux sont sous la responsabilité du participant (ex. transport en ambulance, réparation de prothèse, médicaments). Nous suggérons fortement aux participants de se prévaloir d'une assurance complète.

## HÉBERGEMENT

---

Tout participant doit se conformer aux règles et règlements en vigueur dans les hôtels hôtes. Tout ce qui n'est pas inclus dans le forfait doit être défrayé par le participant (nourriture, breuvage, service aux chambres, nettoyage, etc.).

Après le 29 mars 2019, les réservations de forfait seront conditionnelles à la disponibilité des chambres. Si nous n'avons pas reçu le paiement le 29 mars 2019, les forfaits seront annulés et les chambres réservées seront libérées.

## TRANSPORT

---

Le transport à/de l'aéroport/gare de train ou d'autobus, ainsi qu'entre l'hôtel et le site de compétition est pris en charge par l'organisation pour les participants qui résident à l'un des hôtels officiels du Défi sportif AlterGo – veuillez noter que des frais s'appliquent pour les participants qui n'ont pas de forfait. Le participant doit remplir le formulaire de demande de transport avant la date limite (22 mars 2019), sans quoi le transport devra être organisé par ses propres moyens et à ses frais. Le service de transport est offert par le Défi sportif AlterGo entre 6 h et 23 h. En dehors de ces heures, des frais supplémentaires pourraient être chargés aux participants pour les transporter.

**Coût** : Aucun frais supplémentaire ne sera facturé pour les participants qui se sont procuré le forfait tout inclus. Des frais de 50 \$ par personne pour la durée de leur séjour s'appliqueront pour les participants qui n'ont pas le forfait tout inclus.

## CHIEN D'ASSISTANCE

---

Si vous avez un chien d'assistance, veuillez-vous assurer d'avoir tous les certificats et documents en règles. Ils se pourraient que ceux-ci vous soient demandés sur le site de compétition ou sur le lieu d'hébergement.

## DÉCHARGE

---

En s'inscrivant au Défi sportif AlterGo, le participant dégage l'organisation, ses employés, bénévoles, représentants, partenaires et commanditaires, ainsi que toute personne liée à l'événement, de toutes responsabilités en cas de blessures, de dommages, de pertes ou de vol.

# **CONDITIONS LIÉES À LA PRISE D'IMAGES ET AUX MÉDIAS**

---

Le Défi sportif AlterGo est un événement public et des photos/vidéos peuvent être prises en tout temps pour diffusion publique.

En participant au Défi sportif AlterGo, un individu autorise l'organisation, et ses partenaires, à utiliser les images prises de lui à des fins promotionnelles ou médiatiques, et ce, sans rémunération ni droit d'utilisation. Ce droit d'utilisation des photos et vidéos est irrévocable, non exclusif, incessible, sans limites territoriales, pour une durée illimitée et couvre tous les supports connus et inconnus à ce jour.

## **Défi sportif AlterGo**

525, rue Dominion  
Bureau 340  
Montréal (Québec)

H3J 2B4

514-933-2639

[evenement.defisportif.com](http://evenement.defisportif.com)  
[info@defisportif.com](mailto:info@defisportif.com)



**DÉFI SPORTIF**  
**ALTERGO**